

*Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional  
des Préalpes d'Azur*

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un février à onze heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 15 février 2018, s'est réuni en session ordinaire en salle de réunion du PNR à Saint-Vallier-de-Thiery sous la présidence de Monsieur Eric MELE, en seconde convocation suite à une première réunion le 12 février 2018 où l'absence de quorum n'a pas permis de délibérer.

Objet : Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2017

Secrétaire de séance : Henri PASOLINI

Membres en exercice : 60

Membres présents ou représentés : 5

Absents non représentés : 55

Présents(es) : Eric MELE, Anne-Marie DUVAL, Henri PASOLINI.

Représentés par pouvoirs :

Jean-Marc DELIA et Isabelle JOHR donnent pouvoir à Henri PASOLINI.

Absents-Excusés(es) :

Esther AIME, Sylvain ARBAUD, Jean-Marie AUDOLI, Michèle BELLERY, Jean-Claude BONNARD, Mireille BOULLE, Jacqueline BOUYAC, Patrick CALEGARI, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Roger CORNILLET, Roger CRESP, Marc DAUNIS, Jean-Pierre DAVID, Didier DEMANDOLX, Patricia DEMAS, Carolle FEDELICH, Lionel FERRAN, Yves FUNEL (double compétence), Renée-Claude GACHET, Marc GARCIA, René GILDONI, Charles-Ange GINESY (double compétence), Vincent GIOBERGIA, Lise GRANT, Valentine GUERIN, Laëtitia HELIN, Gilbert HUGUES, Bernard KLEYNHOFF, Romain LAFFOURCADE, Gérald LOMBARDO, Stéphane MAILLARD, Claude MARTIN, Jean-Pierre MASCARELLI, Serge MAUREL, Jean-Bernard MION, Patrice MIRAN, Jean-louis NICOLAS, Myriam NOCERA, Ismaël OGEZ, Annie POMPARAT, Jean-François PORTHE, Jean-Louis PUCSETTI, Denis RASSE, Jennifer SALLES, Georges SEBASTIANI, Jean-Michel SEMPERE, Laurent TIRARD, Emile TORNATORE, Joseph VALETTE, Jacques VARRONE, Jérôme VIAUD, Charles WIRTH.

Le Président expose :

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du syndicat mixte par délibération 18-D-002 du 12 février 2018,

Devant statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de clôture de cet exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 600 178,81 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Le Comité Syndical ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture de l'année 2017 soit 600 178,81 € à la section de fonctionnement de l'année 2018 conformément au tableau ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 57 506,21 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 657 685,02 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 600 178,81 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	43 931,38 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> Besoin de financement Excédent de financement	
<b>Besoin de financement F = D 001 + E</b>	0.00 €
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>600 178,81 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	600 178,81 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0.00 €


AR PREFECTURE

006-200014801-20180221-18\_D\_003-BF  
Regu le 26/02/2018

Délibération n° 18-D-003

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président  
Maire de Gourdon,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric MELE', written over a horizontal line.

Eric MELE